



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R24-2019-034

PUBLIÉ LE 4 FÉVRIER 2019

# Sommaire

## rectorat d'Orléans-Tours

R24-2019-02-01-002 - Arrêté portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire (139, 140, 141, 172, 214, 230, 333) (8 pages)

Page 3

R24-2019-02-01-001 - Arrêté portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire (150, 231, 723) (3 pages)

Page 12

rectorat d'Orléans-Tours

R24-2019-02-01-002

Arrêté portant subdélégation de signature  
pour l'ordonnancement secondaire (139, 140, 141, 172,  
214, 230, 333)

## RECTORAT DE L'ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS

### Arrêté portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire (139, 140, 141, 172, 214, 230, 333)

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS  
CHANCELIERE DES UNIVERSITES

VU le Code de l'éducation et notamment les articles R. 222-19-2, D. 222-20, R. 222-25 ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2008- 158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et Nouvelle-Calédonie ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale;

VU l'arrêté préfectoral n° 17.178 en date du 28 août 2017 portant délégation de signature à Mme Katia BÉGUIN, Rectrice de l'académie d'Orléans-Tours, Chancelière des Universités, notamment pour les attributions de l'ordonnancement secondaire ;

### ARRETE

**Article 1er** : Subdélégation de signature est donnée à M. Michel DAUMIN, Secrétaire Général de l'académie d'Orléans-Tours, à l'effet de :

- recevoir les crédits des programmes 140 – enseignement scolaire public du premier degré, 141 - enseignement scolaire public du second degré, 139 - enseignement scolaire privé du premier et du second degré, 214 – soutien de la politique de l'éducation nationale et 230 – vie de l'élève,
- répartir ces crédits entre les services chargés de l'exécution et procéder à des réallocations de crédits en cours d'exercice budgétaire entre ces services,
- procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les titres 2, 3, 5, 6 et 7 des programmes 140, 141, 139, 214, 230 et sur le titre 3 du programme 172 – recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires.

Cette subdélégation porte sur l'engagement juridique et comptable, la certification du service fait, la liquidation et la demande de paiement des dépenses, la réalisation des opérations de recettes, ainsi que les décisions d'opposition ou de relèvement de la prescription quadriennale des créances sur l'Etat.

La présente subdélégation porte également sur tous les actes relatifs à la passation des marchés publics relevant du pouvoir adjudicateur afférents aux affaires concernant son domaine de compétence.

**Article 2** : Subdélégation de signature est donnée à M. Michel DAUMIN, Secrétaire Général de l'académie d'Orléans-Tours, à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'Etat imputées sur le titre 3 de l'action 2 du programme 333 – moyens mutualisés des administrations déconcentrées.

Cette subdélégation porte sur l'engagement des dépenses dans la limite du droit de tirage qui est notifié pour l'année considérée, leur liquidation et leur demande de paiement.

**Article 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel DAUMIN, Secrétaire Général de l'académie d'Orléans-Tours, la subdélégation prévue aux articles 1 et 2 du présent arrêté est donnée à :

- M. Alain PERUS,  
Adjoint au Secrétaire Général de l'Académie  
Directeur du Budget académique et de l'Organisation scolaire ;
- M. Sébastien CALLUT,  
Adjoint au Secrétaire Général de l'Académie  
Directeur des Ressources Humaines ;
- Mme Fabienne CHAMBRIER,  
Adjointe au Secrétaire Général de l'Académie  
Directrice de l'Administration générale et de l'Enseignement supérieur ;
- M. Frédéric GACHET,  
Ingénieur de recherche  
Chef de la Division du Budget Académique.

**Article 4** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel DAUMIN, Secrétaire Général de l'académie d'Orléans-Tours, de M. Alain PERUS, Adjoint au Secrétaire Général d'Académie, de M. Sébastien CALLUT, Adjoint au Secrétaire Général d'Académie, de Mme Fabienne CHAMBRIER, Adjointe au Secrétaire Général d'académie et de M. Frédéric GACHET, ingénieur de recherche, chef de la division du budget académique, la subdélégation prévue aux articles 1 et 2 du présent arrêté, exceptée celle concernant les marchés publics, est donnée aux agents suivants et pour les actes et tout document relevant de leur champ de compétence :

Au Secrétariat général pour l'ensemble des dépenses du titre 2 :

M. François PORTHAUX,

Ingénieur d'études

À la délégation académique à la formation initiale et continue pour les ordres de mission et les états de frais de déplacement du programme 214 hors titre 2 :

Mme Agnès BRUNET-TESSIER

Déléguée académique

À la délégation académique au numérique pour les ordres de mission et les états de frais de déplacement des programmes 140 et 141 hors titre 2 :

M. Pierre CAUTY,

Délégué académique

Au pôle établissements et vie scolaire pour les ordres de mission et les états de frais de déplacement du programme 214 hors titre 2 :

Mme Anne-Marie BEAUNE-DOUARD,

Provisoire vie scolaire

Au centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information pour les ordres de mission et les états de frais de déplacement du programme 141 hors titre 2 :

Mme Karen PREVOST-SORBE,

Chargée de mission

A la division des personnels enseignants pour les dépenses imputées sur le titre 2 – programmes 139, 141 et 230 et pour les états de frais de déplacement du programme 214 hors titre 2 pour les seuls personnels gérés par cette division :

M. David ROBET,

Administrateur de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chef de la division

Mme Priscille JOBERT

Attachée principale d'administration de l'Etat

Adjointe au chef de la division

Mme Carole MLINARIC

Attachée principale d'administration de l'Etat

Adjointe au chef de la division

Mme Caroline STALIN

Attachée principale d'administration de l'Etat

Mme Stéphanie TATY-GABRIEL

Attachée d'administration de l'Etat

Mme Charline RAY

Attachée d'administration de l'Etat

Mme Valérie GODIN

Attachée d'administration de l'Etat

Mme Pascale MORICE

Attachée d'administration de l'Etat

Mme Catherine PUGIN

Attachée d'administration de l'Etat

À la division des personnels enseignants pour les dépenses imputées sur le titre 2 – programme 140 au titre des psychologues de l'éducation nationale :

M. David ROBET,

Administrateur de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Chef de division

Mme Pascale MORICE

Attachée d'administration de l'Etat

Mme Valérie GODIN

Attachée d'administration de l'Etat

À la Division des personnels enseignants pour les dépenses imputées sur le titre 2 – programmes 139, 140, 141, 214 et 230 au titre de l'allocation d'aide au retour à l'emploi :

M. David ROBET,

Administrateur de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Chef de division

Mme Carole MLINARIC

Attachée principale d'administration de l'Etat

Adjointe au chef de la division

A la Division des personnels d'administration et d'encadrement pour les dépenses imputées sur le titre 2 – programmes 141, 214 et 230 et pour les états de frais de déplacement du programme 214 hors titre 2 pour les seuls personnels gérés par cette division :

Madame Géraldine BREZAULT

Attachée principale d'administration de l'Etat

Cheffe de la division  
Mme Laurence CLAVÉ  
Attachée d'administration de l'Etat.  
Adjointe au chef de division  
Mme Leslie BILLAULT  
Attachée d'administration de l'Etat  
Mme Stéphanie CHUDEAU  
Ingénieure d'études  
Mme Hélène CHABILAN  
Attachée d'administration de l'Etat  
Mme Cécile MORIN  
Attachée principale d'administration de l'Etat  
À la Division du budget académique :  
Pour l'ensemble des dépenses du titre 2 et du hors titre 2 :  
Mme Emmanuelle VERLEURE  
Attachée principale d'administration de l'Etat  
Adjointe au chef de la division du budget académique  
Pour l'ensemble des dépenses du titre 2 hors PSOP et du hors titre 2 :  
Mme Sophie KLAUTH  
Attachée d'administration de l'Etat  
Mme Julie NOEL  
Secrétaire d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur  
Mme Corinne BOUILLY  
Secrétaire d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur  
M. Gilles MALET  
Secrétaire d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur  
Pour les dépenses du hors titre 2 :  
Mme Jessica CAPITAINE  
Secrétaire d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur  
Mme Carine PRADET  
Secrétaire d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur  
M. Frédéric ARENAS  
Secrétaire d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur  
Pour les ordres de mission et états de frais de déplacement des programmes  
139, 140, 141, 214, 172 et 230 hors titre 2 :  
M. Maxime ANTOINE  
Adjoint administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur  
Mme Amandine PAULE  
Adjointe administrative de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur  
Mme Cécilia PORTERE  
Adjointe administrative de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur  
Mme Marie-France CARNIS  
Adjointe administrative de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur  
M. Pierre-André CLUSAN  
Adjoint administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur  
M. Jean-Charles CHEVRIER  
Adjoint administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur  
Pour la certification du service fait uniquement pour les programmes 139, 140, 141, 172, 214  
et 230 hors titre 2 :  
Mme Cynthia ROUSSEAU

Adjointe administrative de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur  
M. Jean-Philippe JALLET  
Adjoint administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur  
Mme Aline MAHELIN  
Adjointe administrative de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur  
M. Maxime ANTOINE  
Adjoint administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur  
Mme Amandine PAULE  
Adjointe administrative de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur  
M. Pierre-André CLUSAN  
Adjoint administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur  
M. Jean Charles CHEVRIER  
Adjoint administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur  
M. Quentin HAVE  
Adjoint administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur  
Mme Gréta LECAÇON  
Agent contractuelle  
À la Division des examens et concours pour la rémunération des intervenants dans le cadre des examens et concours du titre 2 et du hors titre 2 du programme 214 :  
Mme Catherine AMADEI  
Administratrice de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,  
Cheffe de la division.  
Mme Sandra BESSE,  
Attachée principale d'administration de l'Etat,  
Adjointe au chef de division.  
Mme Francine COMPAGNON  
Attachée d'administration de l'Etat  
Mme Laëtitia FLEURY  
Attachée d'administration de l'Etat  
Mme Anne-Christine HOARAU  
Attachée d'administration de l'Etat  
Mme Catherine DODIN  
Attachée d'administration de l'Etat  
Mme Muriel BLAIN  
Secrétaire d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur  
Mme Marie-Cécile LAVAIL  
Secrétaire d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur  
À la Délégation académique à la formation des personnels pour les dépenses du titre 2 et du hors titre 2 des programmes 139, 140, 141, 214 et 230 pour les dépenses liées à la formation des personnels :  
M. Gilles BEZANÇON  
Ingénieur de Recherche  
Responsable par intérim du pôle administratif et financier de la délégation académique à la formation des personnels  
M. Laurent CANNET  
Attaché d'administration de l'Etat  
Adjoint au responsable du pôle  
Mme Christelle ROUER  
Secrétaire d'administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur  
Mme Marie-Emilie LEFEUVRE

Secrétaire d'administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

M. Emmanuel THOMAS

Secrétaire d'administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

Mme Odile MARTIN

Secrétaire d'administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

Au pôle d'appui aux ressources humaines pour les dépenses du titre 2 et du hors titre 2 (programmes 139, 140, 141, 214 et 230) pour les dépenses liées à l'action sociale, accidents du travail étant élèves survenus avant 1985 et des capitaux décès

Mme Françoise ABAT

Attachée d'administration de l'Etat

Mme Sophie COLLONNIER

Attachée d'administration de l'Etat

Pour les dépenses au titre du FIPHFP : Pour les dépenses du titre 2 (programmes 214 et 230) et du hors titre 2 (programme 214)

Mme Françoise ABAT

Attachée d'administration de l'Etat

Pour les dépenses du hors titre 2 (programme 214)

Madame Virginie SELLIER

Secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

À la Division des affaires juridiques pour les dépenses du hors titre 2 du programme 214 :

Mme Stéphanie HENRY,

Attachée principale d'administration de l'Etat

Cheffe de la division

À la Division de la logistique pour les dépenses du hors titre 2 du programme 214 :

Mme Liliane DRUDI

Attachée principale d'administration de l'Etat

Cheffe de la division

Monsieur Alain DUPAIN

Secrétaire d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

À la Division de l'organisation scolaire pour les dépenses du titre 2 et hors titre 2 des programmes 139, 140, 141, 214 et 230 :

Mme Nathalie BOURSIER

Administratrice de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Cheffe de la division

Mme Bénédicte TURINA

Attachée principale d'administration de l'Etat

Adjointe au chef de la division de l'organisation scolaire

Mme Catherine MATHIS

Attachée d'administration de l'Etat

M. Paul GERMAIN

Attaché principal d'administration de l'Etat

À la division de l'évaluation et de la prospective pour les dépenses du hors titre 2 des programmes 140 et 214 :

M. Laurent GROISY

Ingénieur de Recherche

Chef de la division

À la direction des systèmes d'information pour les dépenses du hors titre 2 des programmes 141 et 214 :

M. François GRANGER

Ingénieur de Recherche

Directeur  
M. Alexandre GUYOT  
Ingénieur de Recherche  
Adjoint au directeur  
Uniquement pour les procès-verbaux de réception des matériels et des logiciels :  
Mme Kelly MONNEVEUX  
Technicienne de Recherche et de Formation  
Aux directeurs des centres d'information et d'orientation (CIO) et conseillers d'orientation  
psychologues pour les dépenses de fonctionnement des CIO sur le programme 214 hors titre 2:  
Mme Christine DELLE-LUCHE  
Directrice du CIO de Vierzon  
Mme Maud RENE  
Directrice du CIO de Saint Amand Montrond  
Mme Sylvie NADER  
Directrice du CIO de Bourges  
M. Philippe RABINE  
Directeur du CIO de Dreux  
M. Jean-Marc PETROT  
Directeur des CIO de Châteaudun et de l'antenne de Nogent le Rotrou  
M. Yohann LE PAPE  
Directeur du CIO de Chartres  
M. Yan GROYER  
Directeur du CIO de Châteauroux  
Mme Jocelyne BONJOUR  
Directrice du CIO d'Issoudun  
M. Bruno THOMAS  
Directeur du CIO de Le Blanc  
Mme Marylise TRIBOUILLAT  
Directrice du CIO de Chinon  
Mme Pascale CIABRINI  
Directrice du CIO de Joué-lès-Tours et de l'antenne de Loches  
Mme Anne Virginie BRETTONS  
Directrice des CIO de Tours et de l'antenne d'Amboise  
Mme Maria POUPLIN  
Directrice du CIO de Romorantin-Lanthenay  
M. Denis CORNETTE  
Directeur du CIO de Blois  
Mme Patricia GAY  
Directrice du CIO de Vendôme  
Mme Sandrine CHARRIER-SALLE  
Directrice du CIO d'Orléans  
Mme Elodie COMPERAT-LAGARENNE  
Directrice du CIO de Montargis  
Mme Florence KERSULEC  
Directrice du CIO de Gien  
Mme Isabelle PETE  
Directrice du CIO de Pithiviers

**Article 5** : La signature du fonctionnaire délégataire et sa qualité devront être précédées de la mention suivante :

Pour le Préfet de la région Centre-Val de Loire  
et par délégation

.....

**Article 6** : L'arrêté n°07/2018 en date du 05 juin 2018 est abrogé.

**Article 7** : Le Secrétaire Général de l'académie d'Orléans-Tours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 1<sup>er</sup> février 2019  
La rectrice de l'académie d'Orléans-Tours  
Signé : Katia BÉGUIN

rectorat d'Orléans-Tours

R24-2019-02-01-001

Arrêté portant subdélégation de signature pour  
l'ordonnancement secondaire (150, 231, 723)

## RECTORAT DE L'ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS

### **Arrêté portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire (150, 231, 723)**

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS  
CHANCELIERE DES UNIVERSITES

VU le Code de l'éducation et notamment les articles R.222-19, D222-20, R222-25 ;

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23.juillet 2015 relative aux marchés publics;

VU la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret n°2008- 158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et Nouvelle-Calédonie ;

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

VU l'arrêté préfectoral n° 17.178 en date du 28 août 2017 portant délégation de signature à Mme Katia BÉGUIN, Rectrice de l'académie d'Orléans-Tours, Chancelière des Universités, notamment pour les attributions de l'ordonnancement secondaire ;

### **ARRETE**

**Article 1er** : Subdélégation de signature est donnée à M. Michel DAUMIN, Secrétaire Général de l'académie d'Orléans-Tours, à l'effet de :

- recevoir les crédits relatifs aux opérations de travaux imputés sur les titres 3 et 5 du programme 150 – formation supérieure et recherche,
- procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les titres 2, 3, 5, 6 et 7 des programmes 150 et 231 – vie étudiante et sur les titres 3, 5 et 7 du programme 723 – contribution aux dépenses immobilières,
- répartir ces crédits entre les services chargés de l'exécution et procéder à des réallocations de crédits en cours d'exercice budgétaire entre ces services.

Cette subdélégation porte sur l'engagement juridique et comptable, la liquidation et le mandatement des dépenses, la réalisation des opérations de recettes, ainsi que les décisions d'opposition ou de relèvement de la prescription quadriennale des créances sur l'Etat.

Pour les dépenses relevant des titres 6 et 7 des programmes 150 et 231, les engagements juridiques d'un montant supérieur à 250 000 € sont exclus.

La présente subdélégation porte également sur tous les actes relatifs à la passation des marchés publics relevant du pouvoir adjudicateur afférents aux affaires concernant son domaine de compétence.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel DAUMIN, Secrétaire Général de l'académie d'Orléans-Tours, la subdélégation prévue à l'article 1er du présent arrêté est donnée à :

- Monsieur Alain PERUS,  
Adjoint au Secrétaire Général de l'Académie  
Directeur du Budget académique et de l'Organisation scolaire ;
- Monsieur Sébastien CALLUT,  
Adjoint au Secrétaire Général de l'Académie  
Directeur des Ressources Humaines ;
- Madame Fabienne CHAMBRIER,  
Adjointe au Secrétaire Général de l'Académie  
Directrice de l'Administration générale et de l'Enseignement supérieur ;
- Monsieur Jean-Jacques BOUR,  
Ingénieur Régional de l'Équipement
- Monsieur Frédéric GACHET, Ingénieur de recherche  
Chef de la Division du budget académique.

**Article 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel DAUMIN, Secrétaire Général de l'académie d'Orléans-Tours, de M. Alain PERUS, Adjoint au Secrétaire Général d'Académie, de M. Sébastien CALLUT, Adjoint au Secrétaire Général d'Académie, de Mme Fabienne CHAMBRIER, Adjointe au Secrétaire Général d'Académie, de M. Jean-Jacques BOUR, Ingénieur régional de l'équipement et de M. Frédéric GACHET, chef de la division du Budget Académique, la subdélégation prévue à l'article 1er du présent arrêté, exceptée celle concernant les marchés publics, est donnée aux agents suivants et pour les actes et tout document relevant de leur champ de compétence :

À la Division du budget académique :

Tous programmes titre 2 et hors titre 2 :

Madame Emmanuelle VERLEURE

Attachée principale d'administration de l'État

Adjointe au chef de la division du budget académique

Tous programmes titre 2 hors PSOP et hors titre 2 :

Madame Sophie KLAUTH

Attachée d'administration de l'État

Madame Julie NOËL

Secrétaire d'administration de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Madame Corinne BOUILLY

Secrétaire d'administration de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Monsieur Gilles MALET

Secrétaire d'administration de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Tous programmes du hors titre 2 :

Madame Jessica CAPITAINÉ

Secrétaire d'administration de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Monsieur Frédéric ARENAS

Secrétaire d'administration de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Madame Carine PRADET

Secrétaire d'administration de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Pour la certification des services faits uniquement sur les programmes 0150 et 0231 hors titre 2 :

Monsieur Jean-Philippe JALLET

Adjoint administratif de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur

Monsieur Quentin HAVE

Adjoint administratif de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur

À la Division des examens et concours (programme 150 pour la rémunération des intervenants dans le cadre des examens et concours- titre 2 et hors titre 2):

Madame Catherine AMADEI

Administratrice de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Cheffe de la Division des examens et concours.

Madame Sandra BESSE,

Attachée principale d'administration de l'État,

Adjointe à la cheffe de division.

Madame Muriel BLAIN

Secrétaire d'administration de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur

Au pôle d'appui aux ressources humaines pour les dépenses liées aux rentes accident du travail étant élèves survenus avant 1985 (programmes 231 et hors titre 2) :

Madame Françoise ABAT

Attachée d'administration de l'État

Madame Sophie COLLONNIER

Attachée d'administration de l'État

Au secrétariat général (programme 150 – titre 2) :

Monsieur François PORTHAUX

Ingénieur d'études

À la division des personnels d'administration et d'encadrement (programme 150 – titre 2)

Madame Géraldine BREZAULT

Attachée principale d'administration de l'État

Cheffe de division

Madame Laurence CLAVÉ

Attachée d'administration de l'Etat

Adjointe à la cheffe de division

Madame Cécile MORIN

Attachée principale d'administration de l'Etat

**Article 4** : La signature du fonctionnaire délégataire et sa qualité devront être précédées de la mention suivante :

Pour le Préfet de la région Centre-Val de Loire

et par délégation

.....

**Article 5** : les arrêtés n°17/2018 du 13 septembre 2018 et n°21/2018 du 16 novembre 2018 sont abrogés.

**Article 6** : Le Secrétaire Général de l'académie d'Orléans-Tours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 1<sup>er</sup> février 2019  
La rectrice de l'académie d'Orléans-Tours  
Signé : Katia BÉGUIN